

RÈGLEMENT D'ORDRE AU CENTRE DE DÉPART KÆRSHOVEDGÅRD

Informations générales

1. Objectifs

Le règlement d'ordre au Centre de départ Kærshovedgaard a pour objectif d'assurer la tranquillité et l'ordre au Centre de même que la sûreté pour les gens qui y habitent, les visiteurs et le personnel.

En tant que résident au Centre de départ, vous devez vous conformer aux instructions du personnel.

2. Le cadre pour l'hébergement

Arrivée au Centre

À votre arrivée au centre de départ, vous recevrez une chambre dans l'une des chambres du Centre, ainsi que des informations générales sur le lieu d'hébergement.

Vos tâches

Il vous est demandé de vivre dans le Centre le départ.

Si vous avez le devoir de vivre au Centre, vous pouvez demander l'autorisation de séjourner en dehors du Centre auprès des Services Danois d'Immigration.

Si vous n'avez pas le devoir de vivre au Centre, vous pouvez demander l'autorisation de vous y absenter auprès de la Direction des Affaires Pénitentiaires. Ces absences du Centre de départ doivent être de 3 jours. Dans le cas où vous voudriez vous absenter pendant plus de 3 jours, à cet effet, prière d'en demander l'autorisation auprès des Services Danois d'Immigration.

Si vous êtes concerné par l'obligation de notification, vous devez vous présenter à la police conformément à la décision que vous avez reçue à ce sujet.

Si vous êtes concerné par l'obligation d'informer, vous devez donner l'information à la police conformément à la décision que vous avez reçue à ce sujet.

Si en réalité vous ne vivez pas au Centre de départ, vous y serez enregistré comme absent. En plus de cela, vous serez enregistré absent si pendant 3 jours, vous n'avez pas retiré vos lettres à la poste ou bien si vous êtes invité à vous présenter auprès du personnel du Centre de départ mais vous ne vous présentez pas.

Pour absence injustifiée du Centre de départ, vous perdrez votre droit aux soins de santé. En plus de cela, vous allez perdre votre droit d'avoir les prestations en espèces (argent) pour les résidents du Centre ou si vous êtes concerné par ces prestations en espèces.

En cas de non séjour au Centre de départ, la police et les Services Danois d'Immigration seront informés. Vos effets seront emballés et mis dans les dépôts (et seront détruits après 3 mois).

La poste et l'information

Vous devez régulièrement vérifier si vous avez des lettres à retirer. Vous devez rester en possession des informations importantes du Centre de départ qui peuvent être lues sur les écrans d'information.

Accès au Centre

Vous devez exhiber votre carte de demandeur d'asile ou la carte d'accès à chaque entrée ou sortie du Centre de départ. Il y a l'accès au Centre de départ que par la voie de contrôle d'accès. Vous devez exhiber votre carte de demandeur d'asile ou la carte magnétique au Centre de départ à la demande du personnel. La carte magnétique vous donne l'accès aux installations du Centre de départ où vous avez la possibilité de circuler. La carte magnétique est personnelle. Vous ne devez pas la donner à d'autres personnes. Vous devez vous-même vous rappeler de mettre votre carte magnétique à jour.

Clôture

Ne touchez pas ou ne grimpez pas sur les clôtures qui sont placées dans et autour du Centre de départ.

Séjour à l'intérieur ou à l'extérieur du Centre de départ

Vous ne devez pas passer beaucoup de temps devant les installations du Centre de départ. En outre, vous ne devez pas vous immobiliser devant certains lieux du Centre de départ qui sont réservés à la Direction des Affaires Pénitentiaires, à d'autres autorités ou partenaires. La circulation à l'extérieur du Centre de départ doit avoir lieu en tenant compte des voisins, de la circulation des autres usagers de la zone, etc.

L'accalmie pendant les nuits

Il doit y avoir de l'accalmie dans le Centre de départ entre 23h00 et 7h00 du matin.

3. Les chambres et les effets

Les chambres

Vous devez vivre dans la chambre qui vous est donnée. C'est au personnel de décider où vous allez vivre.

- Vous devez entretenir votre toilette, douche et le mobilier afin d'être propre et en bon état et les retourner dans l'état dans lequel vous les avez reçus.
- Vous devez en ce qui concerne la climatisation de l'intérieur aérer la chambre chaque jour.
- Si vous avez de la lessive à faire ou autres activités similaires, la propreté doit être faite et après, tout doit être remis à sa place à chaque fois quand a fait ces genres d'activités.
- Ne percez pas ou ne mettez pas les clous dans les murs ou ne faites pas d'autres changements dans la construction des bâtiments.
- Vous ne devez pas sans autorisation préalable du personnel mettre d'autres mobiliers dans la chambre à part ceux trouvés là bas. Vous ne devez pas enlever ces mobiliers sans l'autorisation reçu du personnel. Vous ne devez pas non plus les détruire sans la permission du personnel.
- Vous ne devez pas préparer la nourriture dans la chambre. Vous ne devez pas installer des appareils ménagers électriques dans la chambre comme par exemple les micro-ondes, les plaques de cuisson, etc.
- Vous devez avoir peu d'appareils électriques dans votre chambre comme la tondeuse pour les cheveux, les sèche-cheveux.

- Vous ne devez pas garder les animaux domestiques au Centre de départ. Vous ne devez même pas nourrir les chats, les oiseaux et autres animaux de compagnie qu'on trouve aux environs du Centre de départ.

Les aires communes

Tous les corridors doivent être exempts d'effets pour des raisons de voies d'évacuation. Les aires communes doivent être rangées et propres. Les déchets doivent être éliminés dans les conteneurs désignés pour les déchets. Les meubles doivent être en bon état.

Les actes de vandalisme au Centre de départ ou la disparition des biens des autres seront signalés à la police. Les demandes d'indemnisation seront faites. Par la suite, les Services Danois d'Immigration seront tenus informés.

Vos propres effets

Vous devez avoir dans votre chambre que des effets nécessaires mais cela va de votre propre responsabilité. D'autres effets personnels peuvent être placés dans d'autres endroits de la chambre dans la mesure du possible. Vous ne devez pas amener dans la chambre des grandes choses sans la permission du personnel.

L'accès du personnel dans votre chambre

Il peut s'avérer nécessaire pour le personnel du Centre de départ d'entrer dans votre chambre. Cela peut se faire par exemple dans le cadre du contrôle et du maintien des diverses installations ou autres choses similaires. Dans ce cas là, le personnel devra au préalable avoir votre consentement. Mais dans le cas où l'objectif d'entrer dans votre chambre est urgent, le personnel peut y entrer même si vous n'êtes pas à la maison ou bien même si vous n'avez pas donné votre consentement. Cela peut arriver dans des situations comme l'incendie, de dommage des tuyaux d'eau, le contrôle des punaises de paroi ou similaires, etc.

Dans le cas où vous ne voulez pas donné votre consentement, il peut s'avérer nécessaire de faire recours à l'aide de la police pour avoir accès à votre chambre.

véhicules et vélos

Les véhicules à moteur doivent uniquement être garés dans les zones désignées. Les vélos ne doivent pas entrer à l'intérieur du Centre de départ. Les vélos doivent être garés dans les endroits désignés pour cette fin.

4. Comportement et criminalité

Aperçu général sur le comportement

Il est très important de penser aux autres résidents du Centre de départ à tout moment de la journée. Le Centre de départ n'a aucune tolérance en ce qui concerne la violence, conduite menaçante, discriminatoire et offensante.

- Vous ne devez pas manifester une conduite offensante envers les autres.
- Vous ne devez pas montrer une conduite menaçante.

- Vous ne devez pas montrer une conduite discriminatoire basée sur le sexe, l'âge, la nationalité, la religion ou bien l'orientation sexuelle.
- Vous ne devez pas porter les habits ou autres effets au Centre de départ qui peuvent être objet des troubles, d'insécurité ou bien qui soient d'une façon ou d'une autre offensant.

Si par votre comportement vous menacez les autres résidents du Centre de départ ou le personnel, cela peut aboutir à une mise en examen de la police. Cette situation sera également signalée aux Services Danois d'Immigration.

Criminalité

Il n'y a aucune tolérance au Centre de départ en ce qui concerne la criminalité.

Il s'agit notamment de la criminalité de posséder et de vendre les produits euphorisants au Centre, d'être en possession d'armes, commettre la violence, exhiber une conduite de menace, poser des actes de vandalisme, voler ou acheter des effets volés. Toute criminalité au niveau du Centre de départ sera signalée à la police et informée aux Services Danois d'Immigration. Même les actes de vandalisme même si ce sont des effets de moindre valeur qui ont été détruits, sera signalée à la Police et aux Services Danois d'Immigration..

Religion

Au Danemark, la religion est une affaire privée. Vous pouvez pratiquer votre religion aussi longtemps que cela est en conformité avec les règlements du Centre de départ et en tenant compte d'autres résidents et le personnel. Le Centre de départ n'offre pas de service clérical aux religions et n'accorde aucune aide en rapport avec la pratique de la religion. On a pas prévu des lieux particuliers de prière au Centre de départ. Et il ne vous ai pas permis d'aménager des tels lieux dans le Centre. La visite des prédicateurs religieux devrait suivre les mêmes règlements du Centre.

La prise des photos et des vidéos

Vous ne devez pas filmer, vous ne devez pas enregistrer des conversations ou bien prendre des photos des résidents du Centre de départ ou du personnel, à moins que la personne en question ait donné son consentement explicite à cette fin.

Fumer

Vous devez fumer en utilisant seulement les endroits qui ont été indiqués pour cela, où fumer c'est permis. Ces zones sont marquées par une signalisation. Vous pouvez fumer au niveau de votre chambre dans la mesure où vos compatriotes de chambre l'autorisent. Fumer devait toujours se faire en tenant compte des autres résidents et du personnel du Centre de départ.

L'alcool

Vous ne devez pas amener de l'alcool au niveau des espaces communs du Centre de départ. La prise de l'alcool normalement doit se faire en tenant compte des autres résidents du Centre de départ et du personnel.

Le feu

Vous ne devez pas allumer le feu, cheminée et autres à l'intérieur ou l'extérieur du Centre de départ.

Faire le commerce au Centre de départ

Vous ne devez pas faire les affaires au Centre de départ notamment le commerce des effets divers ou services.

Déchets

Vous ne devez pas jeter les déchets dans les environs du Centre de départ. Les déchets doivent être jetés aux lieux désignés dans les bennes et les conteneurs.

5. Les activités et autres offres aux résidants du Centre de départ :

Activités

Vous devez participer dans les cours et l'activation comme cela est stipulé dans votre contrat :

- Les cours donnés par la Croix Rouge
- L'activation à travers le maintien et la propreté du Centre de départ
- Nettoyage et propreté de votre chambre (activité hebdomadaire)
- Autres éventuelles activités

Vous avez le droit de participer dans :

- Les activités exécutées par la Croix Rouge
- Les activités récréatives

Repas

Nous vous donnons les repas dans le caféteria du Centre de départ 3 fois par jours. Les repas se prennent aux heures différentes comme il est indiqué sur l'affichage dans le caféteria.

Les repas doivent se prendre dans le caféteria. Il peut cependant se rendre en dehors du caféteria en cas de maladie ou autre chose similaire. Il n'est pas permis d'enlever les gobelets, les verres, les assiettes ou les couverts dans le caféteria.

Santé

Comme point de départ, la clinique de santé du Centre de départ est ouverte pour les consultations 3 avant-midis par semaine où vous pouvez être consulté par un infirmier ou éventuellement un médecin. Les autres jours, la clinique est ouverte pour accueillir les personnes qui ont des rendez-vous. Les heures d'ouverture sont écrites sur les écrans d'information.

En dehors des heures d'ouverture de la clinique, vous pouvez être accueilli par les installations sanitaires de la région de santé. Pour plus d'information vous pouvez vous adresser au personnel du Centre de départ.

Visite

Vous avez le droit d'être visité au Centre de départ entre 09h00 jusqu'à 22h00 et cela après une autorisation préalable du personnel. Vos visiteurs doivent respecter les règlements du Centre de

départ et ne doivent pas passer la nuit là bas. Vos visiteurs ne doivent pas s'asseoir dans le caféteria pendant leurs visites. Pendant leurs visites, vos visiteurs doivent être en compagnie de vous car vous êtes leur hôte.

Internet

Vous pouvez avoir accès à l'internet (WI-FI) à partir de votre propre ordinateur, téléphone portable, tablette ou les ordinateurs qui sont mis à la disposition du Centre de départ. L'utilisation d'Internet sera déconnectée par la Direction chargées des Affaires Pénitentiaires.

Incendie et Sécurité

Vous devez vous familiariser avec le plan d'évacuation en cas d'incendie et de catastrophe dans les bâtiments résidentiels.

6. Responsabilité

Responsabilité d'indemnisation

Vous êtes couvert par une responsabilité pour les dommages conformément à la législation danoise en vigueur. Les actes de vandalisme sur les installations du centre etc. doivent être notifiés à la police et signalés aux Services Danois d'Immigration.

Les enfants

Les enfants mineurs d'âge sont sous la responsabilité parentale. Les parents sont responsables de toutes leurs actions. Les enfants mineurs doivent être sous surveillance de leurs parents ou bien sous surveillance d'un autre adulte qui a reçu le consentement des parents.

7. Violation de ces règlements du Centre

Le non respect (violation) de ces règlements du Centre de départ peut avoir des conséquences en ce qui concerne votre hébergement notamment en rapport avec votre lieu de résidence ainsi que les possibilités de recevoir les visites.

La Direction des Affaires Pénitentiaires 18. Avril 2018

Husorden for Udrejsecenter Kærshovedgård/Fransk